
Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

DA 193 – 22.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ

En préambule, le rapporteur renvoie le lecteur à la DA 006 – 20.06 « Crédit de réalisation de CHF 1'650'000.00 destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin Henri-De-Buren », et son rapport, votée lors du Conseil municipal du 6 octobre 2020. Cette DA avait pour objet les travaux de modification et de redimensionnement du réseau des collecteurs d'eaux dans le secteur, préalable à tout développement urbanistique de l'ancienne parcelle Actaris. Elle avait fait l'objet d'un rapport d'information complémentaire lors du Conseil municipal du 1^{er} février 2022, dans lequel était expliqué un dépassement de crédit de CHF 150'000.00 lié à la réfection des enrobés du chemin Henri-De-Buren.

M. DUMONT, Ingénieur civil au SEU, fait un rappel historique du projet Actaris, dont le concours architectural a été lancé en 2017 sur les parcelles 489, 495 et 2615 (construction de deux immeubles d'habitation à l'emplacement des jardins familiaux et reconstruction de la MQ des Libellules). Le concours prévoyait aussi un réaménagement des espaces publics attenants, avec la cession au domaine public communal d'une zone pour y créer un espace mixte piétons/cycles. Pour cela, la Ville de Vernier touchera d'ailleurs une subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE). Seize arbres seront plantés, dont neuf en compensation de ceux abattus lors des travaux sur les collecteurs (cf. DA 006 - 20.06).

Concernant le chemin Henri-De-Buren, il est prévu de le mettre en zone de régime 20 km/h au niveau des nouveaux immeubles et de rendre le sol plus perméable par l'implantation d'espaces de gravier-gazon. Quant à la route de l'Usine-à-Gaz, celle-ci connaîtra une modification de physionomie avec l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle, afin d'assurer la continuité des aménagements de mobilité douce entre Le Lignon et le pont Butin, la modification de l'assiette de l'arrêt TPG « Usine-à-Gaz » et la mise aux normes des traversées piétonnes. Ceci impliquera quelques acquisitions foncières et la modification de places de stationnement.

Outre les aspects de réaménagement des chaussées précitées, le présent crédit d'étude vise à poursuivre la politique communale de lutte contre les îlots de chaleur et de valorisation des eaux de ruissellement. À ce jour, seuls les principes d'aménagements ont été fixés. Les études doivent porter plus particulièrement sur la matérialité des trottoirs, l'optimisation des infrastructures routières et cyclables et sur l'affinage des coûts de réaménagement de la route de l'Usine-à-Gaz et l'éclairage public du secteur.

Après la présentation de M. DUMONT et les remerciements d'usage, le Président (SOC) passe la parole aux commissaires pour leurs questions et autres remarques.

Un commissaire (UDC) souhaite connaître quels sont les travaux ultérieurs mentionnés par M. DUMONT lors de sa présentation. Réponse lui est faite qu'il s'agit notamment de la connexion au futur passage sous-voies de l'avenue de l'Ain, qui vise à assurer un parcours continu de mobilité douce vers le quartier de la Concorde.

À une autre question dudit commissaire sur la pollution du sol, il est expliqué que les enrobés bitumineux sont anciens et contiennent donc des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui ont migré au cours des années dans les couches plus profondes ; la nappe phréatique n'est pas impactée selon les sondages réalisés. La pollution détectée aux abords du chemin de Château-Bloch serait liée au passé industriel du site. Toutes les protections sont prises pour les ouvriers et les passants. Le bitume à recycler est envoyé dans la décharge appropriée en fonction du taux de pollution détecté.

Un commissaire (PLR), rappelant la difficulté qu'ont les bus articulés des TPG à se croiser sur le tronçon communal de la route de Vernier depuis qu'il a été refait, s'inquiète que le même problème puisse se poser dans le « S » devant la parcelle Actaris (chemin Château-Bloch / route de l'Usine-à-Gaz). M. DUMONT précise que

ledit virage a été élargi il y a quelques années déjà lors de la pose de phonoabsorbant et que les TPG n'ont pas montré d'insatisfaction. Quant au « S » créé avec le réaménagement de l'arrêt « Usine-à-Gaz », il sera moins prononcé que sur la route de Vernier, le décalage de l'axe de la route n'étant que d'un mètre ; la piste cyclable ne sera ainsi pas envahie par les personnes qui y attendront le bus.

Un petit débat s'engage ensuite sur la problématique du stationnement dans la zone après une intervention d'une commissaire (LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX)¹ à ce sujet. M. DUMONT précise que les actuelles places de parc sont principalement utilisées par les usagers des jardins familiaux, les habitants du quartier – en zone villa – ne s'en servant que peu. Le projet prévoit 4 places de stationnement et 2 pour des livraisons. La zone macaron étant peu utilisée, sa modification en zone 3h est à l'étude, puisque celle-ci serait plus adéquate pour les jardins familiaux. Ladite commissaire relève le manque de places chronique, notamment pour les entreprises venant effectuer des travaux de réparation chez des particuliers. Un commissaire (PLR) appuie la préopinante, s'interrogeant plus particulièrement sur la suppression de zones de stationnement pour les routiers, notamment celle de la ZILI. À ce propos, il raconte avoir aidé, le soir du Conseil municipal de juin, un autocariste allemand qui a cherché en vain une place adaptée à son véhicule de 12 m de long, tournant durant près de 3 heures entre Les Avanchets, Châtelaine et les Libellules². Selon une commissaire (SOC), plus que de places de livraison, c'est de places « visiteurs » dont les habitants ont besoin.

Un commissaire (VERT.E.S) appuie la perméabilisation des sols et le site propre pour les vélos.

VOTE

La DA 193 – 22.09 « Crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-De-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz » est ACCEPTÉE par 7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PLR, 1 ALTERNATIVE), 1 NON (1 UDC), 1 ABSTENTION (1 LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX) ; absence des commissaires MCG lors de la séance.

¹ Le groupe « PDC - VERT-LIBÉRAUX » a changé de nom en 2022 pour se nommer « LE CENTRE – VERT-LIBÉRAUX ».

² Son hôtel, situé à l'avenue Louis-Casaï (sur la commune de Meyrin), envoie les cars se parquer dans le parking de l'aéroport, mais ce dernier était alors fermé pour travaux, aux dires du chauffeur.